

VILLE DE SPA
ASSEMBLEE du CONSEIL COMMUNAL

Le Collège communal de la Ville de SPA prie Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal de bien vouloir assister à la séance du conseil communal qui aura lieu par vidéoconférence le **jeudi 17 décembre 2020 à 20 heures.**

SEANCE PUBLIQUE

Point supplémentaire à l'ordre du jour dont l'inscription a été demandée par le conseiller communal Charles GARDIER en application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

Opposition au projet de réforme fiscale « Smartmove » du Gouvernement bruxellois établissant une taxe kilométrique pour l'usage des voiries régionales bruxelloises.

Point supplémentaire à l'ordre du jour dont l'inscription a été demandée par le conseiller communal Frank GAZZARD en application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

Sécurisation du GOLF-HOTEL.

Point supplémentaire à l'ordre du jour dont l'inscription a été demandée par le conseiller communal Frank GAZZARD en application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

Politique du logement.

Point supplémentaire à l'ordre du jour dont l'inscription a été demandée par les conseillers communaux Charles GARDIER et Gilles BRUCK en application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

Mise en œuvre d'une aide substantielle aux acteurs culturels, sportifs, touristiques et indépendants de la Ville de Spa suite à l'inactivité prolongée provoquée par la crise du Covid-19.

Spa, le 14 décembre 2020

La Bourgmestre,

(s) S. DELETTRE